

Compte rendu PRESSE Du conseil du 15 JUIN 2023

Permanence mairie – période estivale

Un planning sera établi pour les congés d'été, avec les agents et les élus afin d'assurer une continuité du service public.

Questions diverses

☞ Des discussions sont engagées pour la reprise du matériel « du Bar Le Christine » : chambre froide, divers mobiliers, divers électroménagers, etc... les élus votent à 4 Pour la reprise du bâtiment vide, 5 Pour une reprise partielle du mobilier et de l'électroménager et 2 Abstentions. Reste à négocier le prix de la licence IV, la commune souhaite la conserver.

☞ Il restera 5 assistantes maternelles en activité sur Vandeins, il y aura une nourrice en moins à partir de juillet. Mme le maire précise que suite à une étude de Grand Bourg Agglomération, il manque des crèches sur plusieurs secteurs. Un gros travail va être engagé à la rentrée dans les différentes conférences territoriales pour solutionner cette problématique.

☞ France Adopt 01 (don d'organes) lance l'opération « arbre de vie » pour sensibiliser nos concitoyens au don d'organes. Elle sollicite la commune pour soutenir cette action. Mme le Maire propose de participer en achetant et en plantant un arbre. Une plaque pour l'identifier sera fournie par France Adopt01. Après échange, les élus sont favorables à ce projet,

☞ L'association « Le repère café » à Mézériat, lieu communautaire où les gens peuvent apporter des objets à réparer, rénover, est à la recherche de bénévoles de n'importe quelle commune dans un premier temps pour l'administration de son association, et dans un 2^e temps, de bénévoles pour participer en fonction des compétences de chacun à la réparation d'appareils électroniques, de vêtements, de meubles, couture, etc.... La 1^{ère} session de réparation pour le lancement de l'association est prévue le jeudi 08 février 2024 à Mézériat. Pour toutes candidatures ou renseignements contacter M. PONTUS Jacques – courriel : jacques.ponthus@mezeriat.fr

☞ Démoustication : Mme la Préfète rappelle l'arrêté préfectoral autorisant les agents chargés de la lutte contre les moustiques à pénétrer du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 dans les propriétés publiques et privées pour procéder aux opérations prévues dans la loi du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques.

☞ Suite à une demande de devis pour désherber le cimetière, PHYTRA nous a fait une proposition s'élevant à 2 280€ TTC, les élus ne donneront pas suite au vu du coût relativement élevé. Une autre alternative a été testée avec un désherbeur thermique, les résultats sont très concluants. De ce fait la commune envisage l'acquisition de cet équipement.

☞ Les permanences du Conseiller numérique ont repris tous les lundis. Un lundi sur deux sera consacré aux formations de groupe. Lundi dernier 9 participants. Toute personne est la bienvenue pour tout ce qui concerne le numérique (ordinateur, tablette, téléphone, etc ...).

☞ Une nouvelle projection des futurs logos de la commune est faite, suite à des modifications, les élus n'ayant pas pris de décision lors du conseil municipal précédent. Plusieurs logos ont été retenus et seront soumis au vote des habitants lors de l'apéritif dinatoire du vendredi 30 juin.

☞ Du 10 au 18 juin 2024 Vandeins accueillera les Petites scènes vertes.

☞ L'audit effectué par HARGASSNER du vendredi 9 juin a révélé que notre chaudière n'est plus réparable. Plusieurs prises de rendez-vous seront organisées pour des devis sur les différents modes de chauffage. Les élus échangent sur le futur mode de chauffage, en considérant que ce choix devra tenir compte de l'existant, mais aussi du coût de la future installation. Sans oublier de prendre en compte les nouvelles énergies pour l'environnement.

Commission communication

Un point sur les retours des brèves de Vandeins est fait suite à sa distribution. Les retours des habitants sont très positifs. La commission communication étant soucieuse de l'améliorer et l'enrichir au fil du temps. Pour le calendrier, et le prochain bulletin les membres de la commission souhaiteraient avoir le retour des articles très tôt pour impression du prochain bulletin en novembre.

La commission d'urbanisme a examiné

- 2 permis de construire (un agrandissement, une maison individuelle)
- 1 déclaration préalable (pour panneaux photovoltaïques)